

-SEANCE EXTRAORDINAIRE-

Du 18/07/2011

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12 juillet 2011, conformément au 2eme alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, le 18 juillet deux mille onze, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Pierre MANCEAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/07/2011

Présents : MM. MANCEAU Jean-Pierre, DANEY Bernard, Mme PALLAS Marie Hélène, MM SINET Franck, FAUGERE Didier, BAPSALLE Jean Gilbert, CORSELIS Robert, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier, MM COULAUD Christian, Mme GUTIERREZ Michelle.

Absents : M ROULLEUX Maurice, Mme MARTIN RUIZ Véronique, Mlle CABALE Fabienne, Mme PERRIAT Laurence, M LECOMTE Jean Michel, M. PRADALIER Francis, Mme DUMAS Sonia, M LUCAS Claude.

Invité : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial)

M SINET Franck est désigné secrétaire de séance.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Montant HT
24/06/2011	Fête 14 juillet Créateur de saveur	1 200 €
11/07/2011	Lancement de la procédure de consultation des maîtres d'œuvre pour l'aménagement du carrefour à Boutoc	
11/07/2011	Contrat de Maîtrise d'œuvre assainissement Perrette Cabinet Merlin	15 725.00 €

DELIBERATION N°053-2011 :
DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U)
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 04/02/2002, le Conseil Municipal a décidé de l'institution d'un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans ces zones là :

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 19/07/2011.
 Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 19/07/2011.
 Le Maire : J.P. MANCEAU

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
20/06/2011	BORIES Céline épouse COURMONT	SCP DEVEZE BENTEJAC et HADDAD	Section B n°1604, 1606, 1608, 1322, 1321 et 1318 334, 223,105, 85, 304 et 652 m ₂
21/06/2011	BOIN Marie Thérèse, BOIN Sonia	SCP DEVEZE BENTEJAC et HADDAD	Section B n° 133 298 m ₂
30/06/2011	EL AIEB Ysem, FRENEHARD Cécile	ORSONI, ESCHAPASSE, SARRAZIN MATOUS, MAMONTOFF	Section B n° 1345 et 1350 125 et 751 m ₂

Etant donné que, pour la présente session, le quorum est atteint, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la DIA suivante :

13/07/2011	HOCHET Albéric, BREMONT Christiane	SCP DEVEZE BENTEJAC et HADDAD	Section E n° 101, 581 et 102 148, 117 et 252 m ₂
------------	---------------------------------------	-------------------------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus.

DELIBERATION N°054-2011 :
ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE
ELEMENTAIRE : Demande d'aide financière au Conseil Général de la Gironde

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues du Conseil Municipal qu'un projet d'acquisition de matériel informatique est prévu au budget 2011. Après consultation des entreprises, la proposition de l'entreprise WIPPLE s'élevant à 8 360.00 € HT pour les tableaux numériques et celle de l'entreprise AID MICRO s'élevant à 628.43 € HT pour un ordinateur portable et un pont WIFI ont été retenues.

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante.

Coût HT de l'opération :	8 988.43 € HT
Subvention du Conseil Général (40%)	3 595.37 €
Autofinancement de la Commune :	5 393.06 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Adopte le plan de financement prévisionnel des travaux,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention par le Conseil Général de la Gironde;**
- **D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.**

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 19/07/2011.
 Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 19/07/2011.
 Le Maire : J.P. MANCEAU

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 19/07/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 19/07/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

DELIBERATION N°055-2011 :
ADOPTION DU RAPPORT 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995,
Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006,
Vu les articles L 2224-5, D 2224-1 à D2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire relatives à l'obligation faite aux collectivités responsables d'un service d'assainissement de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ses services publics
- Le service communal d'assainissement étant responsable du service de l'assainissement de la Commune de Preignac.
- L'objectif essentiel de cette disposition étant d'informer le public, la partie relative au prix et à l'évolution est développé dans ce rapport,
- Lecture est faite du rapport établi pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** adopte celui-ci et charge Monsieur le Maire de faire procéder à son affichage en Mairie.

DELIBERATION N°056-2011 :
DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL 2011
VIREMENT DE CREDIT N°1

Objet : achat d'une sauteuse gaz, remplacement du chauffe eau pour la cuisine, acquisition de matériel informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTÉ, à l'unanimité** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget 2011:

CREDITS A OUVRIR

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
21	2183	<u>242</u>		1 000 €
21	2135	<u>242</u>		2 000 €
21	2188	<u>242</u>		6 000 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP	COMPTE	OPER	NATURE	MONTANT
020	020		Dépenses imprévues	- 9 000 €

Reçu à la sous-préfecture de LANGON le 19/07/2011.
Reçu en retour à la mairie de PREIGNAC le 19/07/2011.
Le Maire : J.P. MANCEAU

QUESTIONS DIVERSES :

- **Acquisition de TBI :** Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert souhaite connaître la raison pour laquelle la somme de 8 360 € HT avancée pour l'acquisition de TBI lors de la réunion précédente s'est transformée en un montant de 8 998 € HT. Monsieur le Maire répond que 8 360.00 € HT sont consacrés à l'achat des tableaux numériques et 628.43 € HT consacré à l'achat d'un ordinateur portable et d'un pont WIFI ce qui constitue une opération totale de 8 998 € HT, somme à partir de laquelle sera calculée la contribution financière du Conseil Général de la Gironde.
- **Feux de Médudon :** Monsieur BAPSALLE Jean Gilbert signale que la potence du feu de Médudon ne fonctionne plus. Monsieur DANEY Bernard répond qu'un ordre de mission a été envoyé à l'entreprise LBS.
- **Microcoupure d'électricité :** Monsieur DANEY Bernard espère une résolution du problème en septembre par ERDF.
- **Vigilance Vent :** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté de vigilance est prévu pour ce soir.

MANCEAU Jean Pierre		BAPSALLE Jean Gilbert	
DANEY Bernard		CORSELIS Robert	
PALLAS Marie Hélène		GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier	
SINET Franck		COULAUD Christian	
FAUGERE Didier		GUTIERREZ Michèle	